



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/118

L'an deux mille vingt deux et le vingt-neuf septembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Pierrette FORGET BARBERA donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Étaient absents excusés : Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA Pascale DOMEQ, Madame Sylvia GUERRERO et Monsieur Olivier AMANS.

Était absente : Madame Marie PHILLIPPON

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond MIQUEL

Date de convocation : 22 septembre 2022

Objet : Avis sur la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN).

V le décret n°2005-3 du 4 janvier 2005 relatif aux plans de prévention des risques naturels,

Vu la délibération n°2020 194 du 17 décembre 2020 relative à la révision du Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN),

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que la révision du PPRN de Lavelanet a été prescrite le 14 janvier 2021.

Il précise que la phase de concertation avec le public s'est déroulée en mairie du 08 décembre 2021 au 08 février 2022 et que le projet de PPRN est désormais prêt à passer à l'enquête publique.

Il précise que l'ensemble des documents réglementaires constituant le PPRN est disponible en ligne sur le site de la Préfecture de l'Ariège et demande au conseil municipal de rendre un avis sur l'enquête administrative du PPRN.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (24 voix POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **CONFIRME** l'avis favorable sur l'enquête administrative du Plan de Prévention des Risques tel que présenté ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

Envoyé en préfecture le 05/10/2022

Reçu en préfecture le 05/10/2022

Affiché le 05/10/2022

ID : 009-210901609-20220929-2022_118-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance
Raymond MIQUEL

Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire
Marc SANCHEZ

